

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
AUX ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES ET A L'ASSOCIE COMMANDITE
D'ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT
PORTANT SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Chers Actionnaires d'Energie Partagée Investissement,

Comme après chaque fin d'année comptable, le Conseil de surveillance, l'instance qui vous représente et qui a pour mission de contrôler la gestion de la Société, porte à votre attention son rapport annuel, en vue de l'Assemblée Générale Ordinaire dont le vote sera, cette année, ouvert en ligne du 4 au 22 novembre à minuit. Nous espérons que les éléments contenus dans ce rapport vous permettront de voter en confiance les résolutions soumises.

Comme chaque année, le conseil souhaite la bienvenue aux nouveaux et nouvelles actionnaires ayant rejoint Energie Partagée Investissement, et les remercie pour leur confiance.

Préambule

Avec cette 15^{ème} année d'existence et cette dernière clôture, marquée comme les années passées par la croissance de notre activité et une stabilité toujours là, ce préambule nous donne l'opportunité de dresser un bilan lucide des défis qui traversent aujourd'hui l'ensemble de la chaîne de valeur de l'énergie. L'année 2025 s'inscrit dans un contexte d'incertitudes persistantes, où les équilibres politiques, économiques et sociaux fragilisent la mise en œuvre des transitions énergétiques. La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), outil central pour structurer notre avenir énergétique, peine à trouver une trajectoire claire et consensuelle. Ces retards et ces hésitations, liés à des arbitrages complexes et parfois contradictoires, alimentés par les fakes news, pèsent sur l'ensemble des acteurs du secteur. Notre mouvement n'y déroge pas.

Pourtant, malgré ces vents contraires, Energie Partagée continue de démontrer sa solidité. Les résultats que nous vous présentons aujourd'hui en témoignent : notre modèle, fondé sur l'engagement citoyen et la diversité des projets tous azimuts, reste solide. Cette solidité, nous la devons à cette pluralité d'acteurs : nous, actionnaires, dont la confiance et la fidélité permettent cette résilience ; bénévoles et porteurs de projets, dont le temps et l'énergie, souvent non rémunérés, permettent de concrétiser des initiatives locales et durables ; et enfin salariés qui ont choisi de mettre leurs compétences au service du mouvement.

Les tensions du monde actuel ne s'arrêtent malheureusement pas aux portes de notre mouvement et du monde coopératif. Les crispations et les débats, parfois vifs, qui traversent la société se reflètent parfois dans nos propres dynamiques collectives. Ces frictions, inévitables

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

dans un écosystème aussi divers et engagé, rappellent l'importance de préserver notre unité d'action, notre capacité à rassembler et à dialoguer. Elles nous invitent à renforcer notre gouvernance, notre transparence et notre agilité. Ces derniers propos ne sont pas vides de sens : des actions concrètes sont en cours pour toujours améliorer et sécuriser la force de notre mouvement.

Nous vous invitons à découvrir, dans les pages qui suivent, les faits saillants de cette année, ainsi que les résolutions soumises à votre vote. Ces propositions sont les fruits d'une concertation toujours forte entre la gérance et le Conseil de surveillance, dont nous ne pouvons que nous satisfaire.

En premier lieu, les résultats de l'exercice 2025 positifs (545 326,72 €), malgré une année à faible rendement en vent pour le secteur de l'éolien, confirment la pertinence de notre approche.

Ensuite, la collecte nette sur l'exercice (juillet 2024 à fin juin 2025), bien qu'en inflexion, reste positive, avec 1 631 698 euros (-56% par rapport à l'exercice précédent ou -34% hors investisseurs institutionnels), et 8 205 actionnaires dont 657 nouveaux (+8.7%). Le conseil de surveillance recommande de relancer la communication en 2026 pour la collecte de fonds propres. Cette collecte prend en compte les sorties de capital qui ont tendance à augmenter, en relation néanmoins avec la hausse du capital.

Côté actifs, le portefeuille d'investissements est de 30M€ d'encours cette année. L'année a été soutenue avec 23 nouveaux engagements (7 737 305 € engagés).

Vous trouverez d'abord ci-dessous pour votre lecture les faits saillants de l'année écoulée. Viennent ensuite les propositions de résolutions qui sont soumises à l'Assemblée Générale, sur lesquelles nous vous invitons à voter.

I. Notre analyse des faits saillants de l'année

• Un résultat maintenu

Le résultat est encore excédentaire cette année mais est en baisse par rapport à 2024 (-32%). Cette diminution s'explique notamment par une baisse des revenus sur le secteur éolien, notamment en raison du vent, des bridages et des prix spots négatifs¹. Par ailleurs, les incertitudes liées au contexte actuel (notamment sur l'absence de stabilisation de la PPE) ont pour conséquence d'allonger la durée de développement des projets.

A noter que la stratégie d'Energie Partagée de venir accompagner les porteurs de projet le plus en amont possible, notamment en allouant une partie de la collecte citoyenne aux phases de développement des projets, commence à porter ses fruits. En effet, certains projets sont sortis du

¹ Un prix spot négatif est un prix où le producteur paye pour produire et injecter son électricité. C'est la conséquence d'une offre en énergie supérieure à la demande sur le marché de l'électricité. Afin de maintenir un réseau électrique stable, il est nécessaire d'inciter à stopper la production. Les producteurs d'énergies renouvelables sont ainsi sollicités car il est plus facile de stopper la production d'un parc PV ou d'une éolienne.

stade de développement, venant ainsi alimenter le volume des projets finançables par Energie Partagée Investissement avec moins de risque et une rentabilité validée.

Le résultat est aussi grevé, du fait de l'augmentation de l'activité, par les charges d'exploitation en hausse, notamment les honoraires liés à la gérance et des charges de personnel externes. Le mandat de gérance est en cours de revue pour mieux refléter son activité réelle dont le périmètre a évolué au fil des années (gestion des risques, gestion des actifs investis, augmentation du nombre de projets en instruction, etc.). Une nouvelle résolution est d'ailleurs proposée pour fixer de nouvelles conditions pour le calcul du mandat de gestion, notamment un plancher et un plafond de rémunération de la Gérance. Le Conseil soutient cette résolution.

- **Une distribution et une reconnaissance de la valeur produite par Energie Partagée Investissement**

Comme cela est prévu légalement, le résultat bénéficiaire va donc venir en premier lieu renforcer les fonds propres de la Société en abondant des réserves légales et statutaires.

Comme l'an dernier, nous vous proposons cette année encore deux actions de reconnaissance de la valeur d'Energie Partagée Investissement par

- (i) Une affectation du résultat distribuable sous forme de dividendes, à raison de 1,20 € par action détenue. Cette proposition, d'un montant plus faible que l'an dernier (1,50 €) se veut encore une fois à valeur démonstrative et vient récompenser la fidélité des actionnaires
- (ii) Une reconnaissance de la valeur intrinsèque d'Energie Partagée Investissement, par une prime d'émission de 3 €. Ce montant vient s'ajouter à la valeur nominale de l'action d'origine (100 €) et au cumul des primes d'émissions déjà réalisées (soit une valeur totale de 126 € avant cette nouvelle prime), ainsi la valeur de l'action serait portée à 129 eur.

Cette proposition à la fois d'affectation du résultat en dividendes et de revalorisation de la valeur des parts via la prime d'émission est le résultat d'une concertation entre gérance et conseil de surveillance. Sans être une promesse, cette valorisation globale de 3,6% prouve la capacité de la structure à atteindre une rentabilité stable sur un horizon d'investissement assez long.

Comme l'an dernier, cette solution nous apparait comme la plus adaptée et nous encourageons les actionnaires à la voter. Vous trouverez plus de détail dans chaque résolution.

- **Un comité des risques légitimé et facilitateur dans la prise de décision.**

L'évaluation des risques et leur traitement est un souci constant depuis le démarrage de l'activité d'Energie Partagée Investissement. Depuis 2016, les risques des projets ont été cernés en utilisant une cotation permettant une revue individualisée des risques de chaque projet. Avec l'augmentation du nombre de réalisations, le risque « projet » s'est dilué et aucun projet à lui seul ne peut mettre en danger la stabilité de la Société.

Le comité des risques est en place depuis maintenant deux ans. Il a pour fonctions principales un rôle de vigilance et d'alerte auprès de chacune des instances du mouvement ainsi qu'un rôle de préconisateur d'actions, de remédiation le cas échéant. Ce comité n'est pas décisionnaire. Il a

permis d'évaluer l'ensemble des risques du mouvement et de proposer des solutions correctrices et pérennes.

Comme évoqué en préambule, ce comité a clarifié tous les risques inhérents aux incertitudes liées au contexte actuel (absence de PPE, incertitudes politiques, fragilité de la gouvernance, tensions sur les coûts, risques par technologie, ...).

Il a conduit à montrer ou démontrer la prudence de la gérance dans les investissements et les opérations comptables afférentes. Par exemple, le comité des risques a engagé une réflexion initiée lors du dernier exercice sur l'intérêt de mise en place de provisionnement collectif. Le comité a délibéré après avoir bien mesuré les avantages et inconvénients.

II. Vie du Conseil de surveillance :

Le Conseil de surveillance s'est réuni 11 fois dont 3 fois en présentiel (à Paris, Toulouse et Lyon), et en visioconférence d'une heure une fois par mois.

Le collectif reste toujours dynamique, ouvert et soucieux de prendre en compte chaque avis. La participation des membres y est toujours supérieure à 50%.

Le Conseil remercie pour leur engagement Christian BENOIT, Yves DIEULESAINT et Aurélien MARY dont les mandats arrivent à échéance, et Catherine COLIN qui a présenté sa démission en cours de mandat pour convenance personnelle.

• Parité femme/homme :

La communication pour arriver à la parité femme/homme dans le conseil de ces dernières années n'a pas été conclusive. Aussi la réflexion sur la parité femme/homme, entamée par le conseil l'an dernier, a abouti aux constats et décisions suivants :

- sans action spécifique, ce sont majoritairement des hommes qui candidatent spontanément au Conseil ;
- les membres du Conseil ont décidé de réserver désormais les sièges disponibles à des femmes et engagent des actions de mobilisation en ce sens.

Le conseil s'est fixé d'être à la parité des membres d'ici 2027, par le renouvellement progressif des membres (rappel : le mandat d'un membre est de 4 ans). Les actions engagées dès le printemps 2025 ont abouti à des candidatures féminines pour le prochain Conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance tient à rappeler que candidater n'exige pas de compétences spécifiques mais plutôt une volonté et des capacités de s'imprégner de la culture du mouvement et des fonctions du Conseil de surveillance.

Toute candidate peut bénéficier d'un poste non élu d'observatrice au préalable pour juger de son intérêt à rejoindre l'équipe du conseil. Par ailleurs, il est prévu un accompagnement personnalisé pour toute nouvelle candidature.

III. Notre avis sur les comptes annuels et les résolutions soumises aux votes des actionnaires

Plusieurs résolutions vous sont soumises lors de cette Assemblée Générale. Par le présent rapport, nous avons témoigné de notre confiance en la gestion de la Société, nous vous invitons donc à voter les résolutions soumises, et notamment celles relatives à :

- L'approbation des comptes et rapports annuels, en donnant quitus à la gérance,
- L'affectation du résultat, et notamment la proposition d'un versement de dividendes à hauteur de 1,20 € par action
- La proposition d'une prime d'émission de 3 € par action ;
- La révision des modalités de calcul du mandat social de la gérance.

Enfin, quatre postes au Conseil de surveillance étant vacants, nous soutenons bien évidemment les candidatures de Christian Benoit qui souhaite poursuivre son mandat et celles de Jeanne Michon-Savary, Mélodie de l'Epine et Sophie Renon qui souhaitent rejoindre le Conseil. Vous trouverez la présentation de leur candidature dans la documentation de l'Assemblée.

Après avoir remercié en préambule les bénévoles, le Conseil de surveillance réitère, comme chaque année, son plein soutien et ses félicitations à l'équipe salariée du mouvement Energie Partagée. Leurs expertises, leur agilité et leur savoir-être sont de fantastiques atouts et contribuent à faire d'Energie Partagée un acteur connu et reconnu dans le monde de l'énergie, du financement citoyen mais aussi auprès des pouvoirs publics.

Merci à toutes et tous !

Le 24 octobre 2025

Pour le Conseil de surveillance qui a co-rédigé ce rapport,
M. Yann JACQUEMIN, président

Liste des membres du Conseil de surveillance en 2024-2025 : M. Christian BENOIT, M. Jean-Paul BOYER, M. Yves DIEULESAINT, M. Jean-Paul FREYCON, M. Paul GIRARD, M. Yann JACQUEMIN, M. Aurélien MARY, Mme Anne-Sophie MOUSSA, Mme Claire PLATEAUX, M. Jean-Philippe TACONET, et Energie Partagée Association, membre de droit, représentée par M. Edgar WOLF.